

David Thevenet

Kinésithérapeute

 23 route d’Apremont

73000 Barberaz

04 79 33 33 50

**Informations**

Pour un traitement de kinésithérapie conforme au décret de compétence en vigueur
n°096-879 du 08/10/1996 modifié le 27/06/2000 par décret 2000-577.

**Nom et prénom du patient :** …………………………………………………….

Le patient ci-dessus mentionné a fait le choix de suivre un traitement de Rééducation Vestibulaire et/ou de Réhabilitation de l’Equilibration comprenant:

1/ Un acte de rééducation vestibulaire pour troubles de l’équilibre entrant dans le cadre de la Nomenclature Générale des Actes Professionnels donnant droit à remboursement par les Caisses d’Assurance Maladie et les organismes complémentaires.

2/un acte complémentaire indissociable pour pratiquer cette rééducation et objectiver les progrès du traitement nommé contrôle vidéonystagmoscopique , VHIT, RVR et/ou posturographique ne figurant pas à la NGAP des kinésithérapeutes et faisant l’objet d’une tarification particulière.

* **Première Consultation avec bilan vestibulaire : 66.33 euros** (Rb sécu 41.33€)
* **Séance de rééducation vestibulaire : 23.18 euros** (Rb sécu 17.68€)

Le nombre de séances à effectuer reste à la discrétion du rééducateur dans le respect de la prescription médicale.

Le patient reconnait avoir été informé et reste libre d’interrompre le traitement à tout moment.

Signature du patient: